

Académie française de judo
Compte-rendu de la 38^e séance



Séance du 8 décembre 2025

Présents : Magali Baton, Michel Brousse, Alain Chaudeseigne, Raymond-Yves Cairaschi, Jean-Pierre Defrance, Christian Dyot, Ramon Egea, Jean-Claude Girot, Lionel Grossain, Didier Menu, Pascale Pierrot-Cracco, Jean-Claude Prieur, Yannick Robert, Philippe Sudre.

Excusés : Brigitte Deydier, Alain Julien, Michelle Lionnet (DTN), Jean-Pierre Tripet, Roger Vachon.

La séance est ouverte à 10 heures.

Michel Brousse accueille et remercie les Académiciens pour leur présence. Le compte-rendu de la 37^e séance est approuvé.

Le secrétaire informe ensuite les participants de sa rencontre avec le président Nomis lors du Grand Slam de Tokyo et de la remise du rapport concluant la première phase des travaux de l'Académie relatifs à la préservation de la culture en judo. Après un court échange, il est décidé que ce rapport sera également adressé aux présidents et aux vice-présidents de région pour information eu égard à leur participation à la réflexion menée collectivement.

L'ordre du jour porte sur les projets à présenter pour l'année 2026. Michel Brousse rappelle que 2026 est l'année de la célébration des 80 ans de la fondation de la fédération française de judo. Il suggère de distinguer ce qui relève de la poursuite des travaux des actions propres à cet événement et qui doivent être réparties sur l'année. Les prises de parole successives font état de propositions apparaissant dans ce compte rendu non dans la chronologie de leur présentation durant la séance mais sous forme thématique.

Jean-Claude Prieur fait remarquer l'excellente célébration qui a eu lieu en décembre 1996 au stade Pierre de Coubertin (livre historique, chansons sur le jujutsu des années 1900, démonstrations, présentation de champions...). Michel Brousse rappelle le documentaire « Judo, voie de la souplesse » réalisé en 2016 dans un partenariat impliquant la FFJ et insiste, tout comme Jean-Pierre Defrance, sur le fort potentiel que cette production représente sur le plan médiatique.

Magali Baton indique que plusieurs projets sont actuellement à l'étude dans les différents services. L'anniversaire fédéral ne se réduit pas à une action ponctuelle mais doit servir au développement général du judo français. Les membres de l'Académie donneront une réponse favorable à toute forme de sollicitation venant des services de la fédération.

Michel Brousse émet deux propositions. La première vise l'organisation d'un « France-Japon » par équipes sous la forme d'un « *kachinuki shiai* ». Huit combattants hommes, pas de catégorie de poids mais poids maximum de l'équipe fixé -par exemple- à 720 kilos (pour permettre une plus grande variété de catégories de combattants). Règlement d'arbitrage modifié, le vainqueur par *waza-ari* ou *ippon* reste en place et affronte le combattant suivant. En cas de *hiki wake*, deux nouveaux combattants sont opposés. Même affrontement par équipes féminines (poids de l'équipe à fixer, par exemple à 560 kilos). Catégorie d'âge seniors ou juniors. Organisation au mois de septembre pour la rentrée des clubs. Une première rencontre lors d'un week-end à Paris, puis un couple de combattants japonais (H&F) est envoyé dans chacune des huit ligues volontaires pour les accueillir et les faire tourner dans des clubs. Lors du week-end suivant, retour à Paris et deuxième test match. Ajout d'une conférence débat sur un thème lié aux 80 ans.

La seconde proposition est celle d'une « Journée nationale du judo en France ». Au mois de juin, à une date commune, tous les clubs français organisent une démonstration publique pour célébrer le judo et les 80 ans de la fédération, par exemple sur la place principale de la ville ou du village. Ce projet nécessite l'implication de chaque OTD et de chaque club, les services centraux de la fédération fournissant d'une part, comme le fait remarquer Christian Dyot, une documentation et des éléments de décor adaptés et, d'autre part, comme le mentionne Pascale Pierrot-Cracco, le support logistique du service communication pour impliquer les médias locaux.

Philippe Sudre note que des personnalités importantes de la société française sont à la fois des experts reconnus dans leur domaine et des ambassadeurs assidus des valeurs de notre discipline. Il serait souhaitable de faire connaître leur point de vue d'une manière beaucoup plus large.

Didier Menu insiste sur la nécessité d'assurer la continuité dans les dossiers en cours. Il met en avant l'intérêt que représente un travail spécifique sur le jujutsu, soit lors d'une manifestation internationale organisée en France, soit par la production d'un numéro spécial de la nouvelle revue de l'Académie. Il mentionne également l'histoire et l'évolution des pratiques comme sujet d'étude à destination de l'ensemble des pratiquants.

Dans la continuité des réflexions menées au sujet de la culture, Alain Chaudeseigne suggère des actions pragmatiques de nature à mettre en avant le respect des valeurs d'hygiène et de propreté que valorise le judo. Il propose l'installation de matériel assorti de slogans adaptés, par exemple des poubelles transparentes dans les lieux de compétition, des panneaux veillant au bon comportement sur les chaises des coaches, des protections pour éviter que les pompiers ne montent avec des chaussures sur le tapis pour assister un blessé quand cela s'avère nécessaire (rouleau de moquette ou sur-chaussures à prévoir).

Ramon Egea dit sa confiance dans les dirigeants et les professeurs de judo pour la préservation de la culture tout en appelant à la vigilance. Les membres de l'Académie expriment leur inquiétude commune vis-à-vis de la compétition pour les très jeunes quand celle-ci n'a pour objet que de désigner le meilleur combattant. Les réseaux sociaux ont très récemment fait état de blessures et de conduite à l'hôpital d'un jeune minime victime d'une technique en forme de *sankaku*. Il n'est pas acceptable que, d'une part, le règlement d'arbitrage ne soit pas respecté, et que, d'autre part, des techniques d'abandon soient enseignées à cette tranche d'âge. Des instructions fédérales strictes doivent être transmises dans ce sens aux clubs, aux centres de formation et d'entraînement. Jean-Claude Girot met l'accent sur l'exigence de rigueur dont les organisateurs et les arbitres doivent faire preuve en imposant le respect du rituel et les normes de comportement aux compétiteurs et à leurs accompagnateurs.

La proposition de budget qui découle de cette séance s'établit selon deux axes distincts.

D'un côté, les propositions liées aux 80 ans qui dépendent des décisions fédérales et ne peuvent pas être chiffrées pour l'instant :

- France-Japon
- Journée nationale du judo en France
- Éventuelle réédition et révision d'un ouvrage historique
- Publication d'un numéro spécial de la revue de l'Académie...

D'un autre côté, la poursuite des travaux des membres de l'Académie se détaille ainsi :

- Terminologie (édition papier en complément de l'édition numérique : 1200 €)
- Sujets traités - dont enseignants du judo en France - (3 réunions en présentiel : 4500 €)
- *Mondo* de l'Académie (3 par an 500 €/mondo : 1500 €)
- Conférence du 16 juin à la MCJP (conférences, démonstration, streaming) : 1800 €
- Poursuite des travaux sur la culture en association avec les services (à déterminer en

fonction du nombre de groupes)

Soit un budget total de fonctionnement pour l'année 2026 de 9000 €.

À cette demande s'ajoute la mise à disposition d'un personnel administratif en remplacement d'Isabelle Lasnel. Michel Brousse demande également qu'une réunion trimestrielle soit instaurée entre le secrétaire de l'Académie et la présidence ou le secrétariat général afin d'assurer la meilleure collaboration possible entre l'Académie et les différents dirigeants et les services fédéraux.

La clôture des travaux est prononcée à 11 heures 50.

Michel Brousse
Secrétaire de l'Académie française de judo

